

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 16395

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les besoins encore non satisfaits dans certaines écoles du primaire dans l'académie d'Aix-Marseille. Alors que sont constatés des remplacements de maîtres et maîtresses non assurés, et des décharges de direction et des absences non remplacées, les recrutements sur liste complémentaire ont été stoppés pour raisons budgétaires. Elle lui demande de lui préciser sa position vis-à-vis de cette situation et de lui faire connaître s'il envisage de prendre les mesures indispensables à la sauvegarde de la qualité de l'enseignement, notamment en école primaire où s'enseignent les apprentissages fondamentaux.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts dans les académies aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles a sensiblement augmenté depuis la session 2000. C'est ainsi que l'académie d'Aix-Marseille est passée de 450 postes offerts à la session 2000 à 491 postes à la session 2002. En conséquence, le nombre de personnes recrutées sur les listes complémentaires des concours est appelé à diminuer et cette diminution s'amorce d'ailleurs sur le plan national dès la présente année scolaire, ces recrutements étant seulement destinés à pourvoir les emplois dont la vacance apparaît après la rentrée scolaire. Les maîtres temporairement absents en raison d'un congé de maladie ou de maternité sont, en ce qui les concerne, remplacés non par les personnes inscrites sur une liste complémentaire d'un concours mais par des titulaires remplaçants. S'agissant précisément de l'académie d'Aix-Marseille, ce sont 155 personnes qui ont été recrutées sur les listes complémentaires durant la présente année scolaire, dont 89 personnes pour le seul département des Bouches-du-Rhône.

Données clés

Auteur: Mme Sylvie Andrieux

Circonscription: Bouches-du-Rhône (7e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 16395

Rubrique: Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale **Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2855 **Réponse publiée le :** 25 août 2003, page 6707